

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 26253

Numéro SIREN : 815 286 398

Nom ou dénomination : MEDIAWAN

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2018 sous le numéro de dépôt 52540



1812310201

DATE DEPOT :	2018-05-29
NUMERO DE DEPOT :	2018R052540
N° GESTION :	2015B26253
N° SIREN :	815286398
DENOMINATION :	MEDIAWAN
ADRESSE :	16 rue Oberkampf 75011 Paris
DATE D'ACTE :	2018/04/10
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE MEMBRE(S) DU DIRECTOIRE

Extrait certifié conforme à l'original

2015 B 26 253



MEDIAWAN

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 284.326,80 euros
Siège social : 16, rue Oberkampf, 75011 Paris
815 286 398 RCS Paris

Greffes du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

29 MAI 2018

Sous le N° : 52540

L'an deux mille dix-huit

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

EC-) EN DATE DU 10 AVRIL 2018 CW.

le 10 avril,
à seize heures heures,

les membres du Conseil de surveillance de Mediawan, Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 284.326,80 euros, ayant son siège social sis 16, rue Oberkampf, 75011 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Société de Paris sous le numéro unique d'identification 815 286 398 RCS Paris (la « Société ») se sont réunis à son siège social, sur convocation de son président, Monsieur Pierre Lescure (le « Président »).

Est présent par téléphone Monsieur Pierre Lescure, vice-président du Conseil de surveillance.

Sont présents par téléphone:

- Monsieur Pierre Lescure, président du Conseil de surveillance,
- Monsieur Rodolphe Belmer, vice-président du Conseil de surveillance,
- Madame Cécile Cabanis, membre du Conseil de surveillance,
- Madame Giacaranda Caracciolo, membre du Conseil de surveillance,
- Monsieur Matthieu Pigasse, membre du Conseil de surveillance,
- Monsieur Julien Cordonniou, membre du Conseil de surveillance,
- Monsieur Andrea Scrosati, membre du Conseil de surveillance.

Est absent et excusé Monsieur Xavier Niel, membre du Conseil de surveillance.

Participent également à la réunion :

- Monsieur Pierre-Antoine Capton, Président du Directoire de la Société,
- Monsieur Guillaume Izabel, CFO de la Société,
- Monsieur Maxime Guichot-Pérère, Deputy CFO de la Société,
- Madame Charlotte Margueritte, Legal Director de la Société,
- Messieurs Bruno Cavalié, Bernard Laurent-Bellue et Monsieur Bruno Laffont, avocats de Racine, conseil de la Société.

La moitié au moins de ses membres étant présents, le Conseil de surveillance. (le « Conseil ») peut valablement délibérer.

Constatation de la démission de Guillaume Prot et nomination de Guillaume Izabel en tant que nouveau membre du directoire et approbation des diverses modalités d'une telle nomination

Le Président indique que Monsieur Guillaume Prot, membre du directoire, a remis sa démission avec prise d'effet à l'issue de la présente réunion. Il est par ailleurs attribué à Monsieur Guillaume Prot la totalité de sa rémunération au titre du mois d'avril 2018.

Puis la parole est donnée à Madame Cécile Cabanis, en sa qualité de Président du Comité des Nominations et des Rémunérations qui précise qu'une réunion du Comité des Nominations et des Rémunérations s'est tenue ce même jour.

Madame Cabanis présente la candidature de Guillaume Izabel en tant que membre du directoire et confirme que le Comité des Nominations et des Rémunérations soutient cette candidature dans le cadre du remplacement de Guillaume Prot en tant que membre du directoire, mandat ayant vocation à être vacant à l'issue de la présente réunion.

En conséquence, le Président propose aux membres du Conseil que soit nommé Guillaume Izabel en tant que membre du directoire, pour une durée de trois ans, ce mandat devant prendre fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2020.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents du Conseil.
